



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonction publique et réforme de l'Etat : personnel

Question écrite n° 36862

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

## Texte de la réponse

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation dispose de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (DIRE) qui sont deux services du Premier ministre. La gestion des personnels du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation est effectuée par le secrétariat général du Gouvernement, lequel organise le fonctionnement des organismes centraux et veille à l'application du droit syndical au sein des services généraux du Premier ministre. Les droits prévus par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical sont donc appréciés dans l'ensemble des services du Premier ministre. Dans ce cadre général, il peut cependant être précisé que les décharges attribuées aux agents travaillant dans les services dont dispose le ministre de la fonction publique ont été en 1999 de 48 jours pour la CGT et de 20 jours pour l'association professionnelle des attachés d'administration centrale des services du Premier ministre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36862

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 1999, page 6260

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2000, page 564